

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre
Cinquième cycle de présentation de rapports, législature 2014-2015

Rapport de Bénin à titre de pays Partie touché



July 4, 2014

Sommaire

I. Indicateurs de résultats

- A. Objectif opérationnel 1 : Plaidoyer, sensibilisation et éducation
 - Indicateur CONS-0-1
 - Indicateur CONS-0-3
 - Indicateur CONS-0-4
- B. Objectif opérationnel 2 : Cadre politique
 - Indicateur CONS-0-5
 - Indicateur CONS-0-7
- C. Objectif opérationnel 3 : Science, technologie et connaissances
 - Indicateur CONS-0-8
 - Indicateur CONS-0-10
- D. Objectif opérationnel 4 : Renforcement des capacités
 - Indicateur CONS-0-13
- E. Objectif opérationnel 5 : Financement et transfert de technologies
 - Indicateur CONS-0-14
 - Indicateur CONS-0-16
 - Indicateur CONS-0-18

II. Flux financiers

Annexe financière type

III. Informations complémentaires

IV. Soumission

CONS-O-1

Nombre et importance des activités d'information organisées sur le thème de la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) et/ou des synergies DDTS avec le changement climatique et la biodiversité, et public atteint par les médias abordant la question de la DDTS et des synergies DDTS

Objectif général

Pourcentage de la population informée sur la DDTS et/ou les synergies DDTS avec le changement climatique et la biodiversité

30 %

2018

Contribution nationale à l'objectif général

Pourcentage de la population nationale informée sur la DDTS et/ou les synergies DDTS avec le changement climatique et la biodiversité

30

2011

2013

2015

2017

2019

Objectif national volontaire

Pourcentage de la population nationale informée sur la DDTS et/ou les synergies DDTS avec le changement climatique et la biodiversité

%

Année

Quel objectif national votre pays s'est-il fixé pour évaluer les progrès accomplis en vue de réaliser les priorités formulées dans le programme d'action national, au cas où il serait différent de l'objectif suggéré ci-dessus ?

L'objectif général est de créer d'ici 2018 les conditions optimales de mobilisation des différents acteurs et des ressources pour les actions de prévention contre la désertification, la lutte contre la dégradation des terres, de façon à préserver les bases productives et contribuer à la lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, il s'agira de : Créer l'environnement institutionnel, juridique et politique propice de nature à engager tous les acteurs dans la recherche et la mise en œuvre des actions efficaces de lutte contre la désertification et la gestion durable des terres ; d'assurer la disponibilité et l'accessibilité des connaissances, expériences et informations utiles aux acteurs à divers niveaux pour une planification fiable des interventions en matière de gestion durable des terres; de Créer les conditions optimales pour faciliter la réalisation d'actions concrètes visant la préservation et l'amélioration de la productivité des terres ; de susciter l'engouement des structures et acteurs concernés pour le développement des pratiques de la gestion durable des terres à la base, grâce au renforcement de leurs capacités.

Au regard de ces considérations, les principes directeurs qui doivent régir la mise en œuvre efficiente de ces objectifs sont les suivants :

Le consensus sur une vision commune des acteurs de la gestion durable des terres ;

La participation de tous les acteurs selon leurs rôles et responsabilités dans la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres ;

La promotion de l'initiative privée et responsabilisation des acteurs dans un partenariat public-privé actif dans le domaine de la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres ;

La planification concertée et l'inscription de la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres dans la décentralisation ;

La prise en compte de la diversité de situations des écosystèmes du pays dans l'approche de mise en œuvre du Cadre Stratégique d'Investissement pour la gestion durable des terres.

Objectif opérationnel 1 : Plaidoyer, sensibilisation et éducation

Année	Nombre d'activités	Estimation du nombre total de participants
2008		
2009		
2010		
2011		
2012	108	6500000
2013	324	7600000
2014		
2015		
2016		
2017		
2018		

Année	Nombre	Estimation du public touché
2012	9	6500000
2013	18	7600000
2014		
2015		
2016		
2017		
2018		

Sources d'information

Rapport de performance du Ministère en charge de l'environnement, gestion 2013;

Rapport de Performance du Secteur Agricole, Gestion 2013

le plan stratégique d'investissement pour la gestion durable des terres

Rapport d'exécution du Budget programme 2013 du secteur agricole au 31/12/2013

Direction générale de l'Office de Radiodiffusion et de Télévision du Bénin

Direction de la radiodiffusion

Cellules de communication des Ministère de l'environnement et celui de la l'agriculture

Évaluation qualitative

Votre pays dispose-t-il d'une stratégie nationale de communication consacrée à la DDTS et/ou aux synergies DDTS avec le changement climatique et la biodiversité ?

Oui Non

Fournissez le cas échéant toute information complémentaire (p. ex. concernant la mise en œuvre de la Stratégie globale de communication, les activités relatives à la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification, etc.) :

En termes d'actions relatives à la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification, nous avons:

Mettre en en œuvre une stratégie de Communication multi media adaptée aux différentes catégories d'acteurs qui permet de créer des espaces d'apprentissage, d'échanges et de diffusion des meilleures pratiques en matière de Gestion Durable des Terres et la lutte contre la désertification;

Appuyer à la création des espaces d'apprentissage et des réseaux d'innovation au sein des communautés en vue d'échanges et de la diffusion des meilleures pratiques de Gestion durable des terres et la lutte contre la désertification;

Former les agents de presse locaux pour leur implication dans la sensibilisation des populations en vue de l'adoption de bonnes pratiques pour la préservation de l'environnement, la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres.

Mettre en place d'un réseau d'équipes pluridisciplinaires pour renforcer et harmoniser les travaux de recherche sur les technologies GDT. Cette équipe pourra améliorer les connaissances actuelles par des études mieux ciblées sur le statut des différents types de terres et les contraintes et pesanteurs à Adopter des pratiques de gestion durable des terres et assurer la gestion dynamique de bases de données sur les terres et autres ressources naturelles qui lui sont liées.

Promouvoir des activités de restauration des ressources naturelles à un niveau supérieur aux besoins des populations et utilisation contrôlée de ces dernières dans une perspective d'amélioration des

Objectif opérationnel 1 : Plaidoyer, sensibilisation et éducation

indicateurs de croissance économique; ces activités concernent surtout la protection et/ou restauration des forêts, rendre plus opérationnels les cadres juridico-institutionnels de gestion des ressources floristiques et fauniques,
Renforcer les capacités des acteurs clés en matière de gestion des ressources de la biodiversité; diversifier les sources d'énergie et les modes de consommation de l'énergie et assurer une gestion rationnelle du patrimoine faunique et halieutique du Bénin
Assurer la protection et la restauration des sols, de doter le pays d'un système dynamique de suivi des terres, de procéder à des arrangements juridico-institutionnels;
Mener des actions de renforcement de capacités .

CONS-O-3

Nombre d'organisations de la société civile (OSC) et d'institutions scientifiques et technologiques (IST) participant aux processus liés à la Convention

Objectif général

Une croissance régulière de la participation des OSC et IST aux processus liés à la Convention est enregistrée au cours de la période de mise en œuvre de la Stratégie.

Contribution nationale à l'objectif général : nombre d'OSC et d'IST impliquées dans des programmes/projets liés à la DDTS

Année	Nombre d'organisations de la société civile	Nombre d'institutions scientifiques et technologiques
2008		
2009		
2010		
2011		
2012	25	7
2013	25	7
2014		
2015		
2016		
2017		
2018		

Sources des informations : nom des CSO et des IST

Agence Béninoise pour l'environnement, Direction générale de l'environnement

Fonds National pour l'environnement, Ministère chargé de l'environnement

Université d'Abomey Calavi, Institut National pour la Recherche Agricole au Bénin

Ministère Chargé de l'Agriculture

Institut National pour la Recherche Agricole au Bénin

Centre Béninois pour la Recherche scientifique et Technique

Objectif national volontaire

Augmentation en pourcentage du nombre d'OSC et d'IST participant au processus de la Convention au niveau national, par exercice biennal

%

Quel objectif national votre pays s'est-il fixé pour évaluer les progrès accomplis en vue de réaliser les priorités formulées dans le programme d'action national, au cas où il serait différent de l'objectif suggéré ci-dessus ?

Il s'agira d'assurer la disponibilité et l'accessibilité des connaissances, expériences et informations utiles aux acteurs à divers niveaux pour une planification fiable des interventions en matière de GDT. Pour ce faire, il faudra élargir les capacités de création et d'échange des connaissances sur les facteurs de désertification et de dégradation des terres et les solutions possibles sur les plans technique et technologique d'une part et mettre en place un système d'information et de communication dynamique et accessible sur les projets et programmes ayant rapport avec la lutte contre la désertification et la Gestion Durable des Terres.

Évaluation qualitative

Votre pays met-il en place des initiatives afin d'augmenter la participation des OSC et des IST aux projets et programmes liés à la DDTS ?

Oui

Non

Décrivez brièvement les actions menées à l'échelle nationale pour promouvoir la participation des OSC et des IST aux processus liés à la Convention.

Objectif opérationnel 1 : Plaidoyer, sensibilisation et éducation

En termes d'actions pour promouvoir la participation des OSC et des IST aux processus liés à la convention, nous avons:

- La formation de 120 jeunes de plusieurs organisations non gouvernementales en agroforesterie dans les communes de Karimama et de Banikoara. Cette formation permet aux bénéficiaires de se familiariser avec les pratiques de bonne gestion participative de l'aridité du climat et des ressources naturelles de base (végétation, sol et eaux);
- La sensibilisation des députés de l'Assemblée Nationale à l'intégration de la problématique des zones arides dans les plans et politiques de développement;
- La mise en place de groupes d'enfants "ambassadeurs de l'environnement" (100) enfants dans les communes de Malanville, Kalalé, Banikoara et Kandi qui ont pour mission de défendre et de sensibiliser leur entourage sur la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification;
- L'installation de cinq plateformes multifonctionnelles au profit des groupements féminins dans cinq villages des communes (Sinandé, Kalalé, Sègbana, Lokossa et Abomey) des départements du nord, du mono et du zou en vue de contribuer à la réduction de la pression sur les ressources naturelles et d'alléger les peines des femmes pour l'amélioration de la productivité du travail;
- Le suivi de la mise en œuvre du Programme Régional de Gestion Durable des Terres et d'adaptation aux effets néfastes des changements climatique au Sahel et en Afrique de l'ouest (PRGDT) dans les communes communes de Dassa, Bantè et Glazoué (programme d'investissement pour la récupération des terres dégradées en vue de l'amélioration de la production agro-sylvo-pastorale

CONS-O-4

Nombre et type d'initiatives liées à la DDTS mises en place par les organisations de la société civile (OSC) et les institutions scientifiques et technologiques (IST) dans le domaine de l'éducation

Objectif général

Une croissance régulière du nombre d'initiatives liées à la DDTS mises en place par les OSC et les IST dans le domaine de l'éducation est enregistrée au cours de la période de mise en œuvre de la Stratégie

Contribution nationale à l'objectif général : nombre d'initiatives liées à la DDTS mises en place par les OSC et les IST dans le domaine de l'éducation

Année	Nombre d'initiatives des OSC	Nombre d'initiatives des IST
2008		
2009		
2010		
2011		
2012	66	28
2013	78	35
2014		
2015		
2016		
2017		
2018		

Sources des informations

Agence Béninoise pour l'environnement, Direction générale de l'environnement
Centre Béninois pour la Recherche scientifique et Technique
Université d'Abomey Calavi
Institut International d'Agriculture Tropicalisée
Centre National d'Agro pédologie

Objectif national volontaire

Augmentation en pourcentage du nombre d'initiatives liées à la DDTS mises en place dans le domaine de l'éducation par les OSC et les IST, par exercice biennal

%

Quel objectif national votre pays s'est-il fixé pour évaluer les progrès accomplis en vue de réaliser les priorités formulées dans le programme d'action national, au cas où il serait différent de l'objectif suggéré ci-dessus ?

L'objectif national du pays pour évaluer les progrès accomplis en vue de réaliser les priorités est d'élargir dans le domaine de l'éducation, les capacités de création et d'échange des connaissances sur les facteurs de dégradation des terres et de mettre en place dans le système éducatif, un dispositif d'information et de communication dynamique et accessible sur la désertification et la gestion durable des terres.

Évaluation qualitative

Votre pays met-il en place des initiatives visant à augmenter le nombre d'initiatives liées à la DDTS mises en œuvre par les OSC et les IST dans le domaine de l'éducation ?

Oui Non

Décrivez brièvement les actions menées à l'échelle nationale pour augmenter le nombre d'initiatives liées à la DDTS mises en place par les OSC et les IST dans le domaine de l'éducation.

En termes d'activités, il est prévu:

- Intégrer de façon spécifique la GDT et la lutte contre désertification dans le cursus de l'enseignement supérieur et de la formation technique et professionnelle;
- Mettre en place dans les curricula de formation les thématiques relatives à la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres dans l'éducation formelle
- Assurer une plus grande disponibilité de ressources humaines qualifiées dans l'enseignement formel pouvant contribuer à l'amélioration des connaissances et à l'expansion de la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres au niveau national et local;
- Renforcer les capacités des Communes pour l'intégration de la lutte contre désertification et la GDT dans les processus d'éducation formelle;

Objectif opérationnel 1 : Plaidoyer, sensibilisation et éducation

- e) Développer des systèmes d'information géographique sur les ressources naturelles aux niveaux national, départemental et communal et former les principaux acteurs à leur utilisation;
- f) Mettre en œuvre une stratégie de Communication multi media adaptée aux différentes catégories d'acteurs et permettant de créer des espaces d'apprentissage, d'échanges et de diffusion des meilleures pratiques en matière de GDT.
- g) Répertoire les sources et assurer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques et expériences de gestion durable des sols, des ressources pastorales et forestières;

CONS-0-5

Nombre de pays Parties touchés, d'entités sous-régionales et régionales ayant finalisé la formulation/ révision des programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux (PAN/PASR/PAR) alignés sur la Stratégie, en prenant en compte les informations biophysiques et socio-économiques, la planification et les politiques nationales, et les cadres d'investissement intégrés

Objectif général

Pourcentage de pays Parties touchés, d'entités sous-régionales et régionales qui ont formulé/révisé un PAN/PASR/PAR aligné sur la Stratégie

≥ 80 %

2018

Contribution nationale à l'objectif général

Votre pays a-t-il adopté un PAN aligné sur la Stratégie ?

Oui Non

Évaluation qualitative

Votre PAN est-il mis en œuvre ?

Oui Non

Veillez répondre aux questions suivantes uniquement si votre pays a aligné le PAN sur la Stratégie

Évaluation qualitative

Le PAN de votre pays a-t-il été intégré à la planification nationale du développement ainsi qu'aux plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser les plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents :

Dans le domaine spécifique de l'environnement, plusieurs initiatives ont permis de définir des cadres stratégiques orientés vers la conservation et la gestion des ressources naturelles et par conséquent, la lutte contre la désertification et les effets néfastes de la sécheresse, et la gestion durable des terres. Depuis Septembre 2001, le ministère chargé de l'environnement a élaboré son Plan Stratégique pour la période 2002 – 2006. Ce Plan Stratégique dont l'objectif stratégique N°4 est intitulé «Lutter contre la Désertification», met en exergue, les défis majeurs des secteurs pilotés, la vision du Ministère à l'horizon 2006, les grandes orientations et les indicateurs globaux à suivre au cours de la période, le cadrage macro-financier ayant soutenu son évaluation et un Plan d'Action assorti d'un Programme d'Actions.

De même, en 2001, le ministère chargé de l'environnement a élaboré le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) qui est la mise en œuvre du Plan d'Action Environnemental (PAE), l'Agenda 21 national, de la Convention sur la Diversité Biologique, de la Convention sur la Lutte contre la Désertification et de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques. Intégré au Plan Stratégique du ministère, le PNGE qui est aujourd'hui à sa troisième édition vise à aider le Gouvernement à mettre en œuvre des actions qui contribuent au développement durable à travers une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles. Il fait de la lutte contre la désertification, un de ses piliers majeurs.

Le PAN/LCD présente un arrimage cohérent avec les documents cadres de référence au niveau national et international que sont les études Nationales de Perspectives à Long terme (NLTPS), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les Orientations Stratégiques de Développement (OSD). Cet arrimage est établi avec les plans et politiques sectoriels d'investissement pertinents que sont:

Le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE)

Le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN)

Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA)

Le Document de Stratégie Opérationnelle (DSO) de la DEPONAT

Le Programme Appui à la Gestion Urbaine (PAGU) du Plan Stratégique Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement

Le Plan d'Action National de la GIRE

Votre PAN aligné a-t-il été formellement adopté ?

Oui Non

Évaluation qualitative

Fournissez le cas échéant toute information supplémentaire (par ex. circonstances nationales affectant le processus d'alignement et de mise en œuvre du PAN).

Insuffisance de ressources financières pour accompagner le processus d'alignement et de mise en œuvre d'autres initiatives du PAN. le manque d'un cadre formel exclusivement réservé à la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. le manque de volonté au sommet de l'Etat de faire de la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres une priorité nationale.

Ministère en charge de l'Agriculture

Ministère en charge de l'Environnement

Direction Générale de l'Environnement

Commission Nationale de lutte contre la Désertification

Sources des informations

CONS-O-7

Nombre d'initiatives de nature à favoriser les synergies au niveau de la planification/programmation dans le cadre des trois conventions de Rio, ou nombre de mécanismes de mise en œuvre conjointe, à tous les niveaux

Objectif général

Chaque pays Partie touché a mis en place soit un plan national conjoint, soit un ou des mécanismes fonctionnels pour assurer les synergies entre les trois conventions de Rio

2014

Contribution nationale à l'objectif général

Des initiatives conjointes de planification/programmation dans le cadre des trois conventions de Rio ont-elles été mises en œuvre par votre pays au cours de la période considérée ?

Oui Oui, mais uniquement pour deux des conventions de Rio Non

Existait-il des mécanismes opérationnels qui ont facilité la mise en œuvre conjointe des trois Conventions de Rio au cours de la période de référence ?

Oui Oui, mais uniquement pour deux des conventions de Rio Non

Veuillez répondre aux questions suivantes si votre pays a mis en place un tel mécanisme ou initiative

Évaluation qualitative

Si votre pays a mis en place des initiatives de nature à favoriser les synergies au niveau de la planification/programmation dans le cadre des trois conventions de Rio, précisez le type d'initiative(s) conjointe(s):

Évaluation des plans nationaux et identification des écarts de synergies Identification des secteurs et politiques nationaux susceptibles de bénéficier des synergies et de la coopération Révision des politiques nationales visant à renforcer la coopération et les synergies Renforcement des capacités institutionnelles et scientifiques et de la sensibilisation des parties prenantes concernées Autre

Évaluation qualitative

Si votre pays dispose de mécanismes de mise en œuvre conjointe, précisez le type de mécanisme(s)

Réunions périodiques entre les correspondants et les équipes de correspondants des conventions de Rio Un comité national de coordination pour la mise en œuvre des conventions de Rio Coordination au niveau national des synergies en matière d'établissement de rapports au titre des conventions de Rio Autre

Fournissez le cas échéant toute information supplémentaire

L'article 8 de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (UNCCD) précise les relations avec les autres Conventions, et en particulier avec la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC) et les autres Accords connexes sur l'environnement. Le paragraphe 1 de l'article 8 dispose : "Les Parties encouragent la coordination des activités menées en vertu de la Convention et, si elles y sont Parties, en vertu d'autres Accords internationaux pertinents, notamment la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et la Convention sur la Diversité Biologique afin de tirer le meilleur profit des activités prévues par chaque Accord tout en évitant les doubles emplois. Les Parties encouragent l'exécution de programmes communs, en particulier dans les domaines de la recherche, de la formation, de l'observation systématique ainsi que de la collecte et de l'échange d'informations, dans la mesure où ces activités peuvent aider à atteindre les objectifs des Accords en question". Ce même principe est, en outre, affirmé à l'article 22 dans le paragraphe 2(i) sur la promotion et le renforcement des liens avec les autres Conventions pertinentes, de même qu'à l'article 23 dans le paragraphe 2(d), aux termes duquel le secrétariat de la CCD est invité à coordonner ses activités avec celles des secrétariats des autres Conventions et Organismes internationaux pertinents.

Les Conventions de Rio ont en commun la même préoccupation face aux nombreux problèmes posés à l'environnement et au développement, elles croient en outre, à la nécessité d'une participation totale des populations.

Les Conventions de Rio se complètent à bien des égards. Notamment, s'agissant des obligations types imposées aux Parties, telles que l'obligation de recherche, d'établissement de rapports, de formation, d'éducation et de sensibilisation du public, mais aussi des actions proposées, comme l'élaboration de programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux, la collecte de données scientifiques, l'implication des mêmes acteurs dans le processus participatif.

La question qui nous préoccupe à travers la mise en synergie est d'essayer de mettre en exergue, les interrelations entre les trois Conventions et partant, la nécessité d'une synergie dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation.

Chacune des Conventions de Rio pourrait se suffire à elle-même. Avec ses objectifs et ses engagements propres. Si leurs liens et leurs relations intrinsèques n'avaient été clairement démontrés. Bien souvent, les pays sont Parties aux trois Conventions et peinent à remplir pour les trois les exigences de mise en œuvre, d'établissement de rapports, de création de synergies sur le terrain, en vue non seulement de rationaliser l'utilisation des ressources disponibles, mais aussi de réduire au minimum les doubles emplois et profiter de la complémentarité offerte par les trois Conventions. C'est en collaborant dans la mise en œuvre de ces dernières qu'on progressera sur tous les fronts et la somme des résultats obtenus sera supérieure à celle des trois Conventions mises bout à bout. Dans ce contexte, il s'agira d'identifier des stratégies d'élaboration et de mise en œuvre d'activités communes aux principaux domaines d'action de ces Conventions, ce qui permettrait d'éviter les doubles emplois. L'identification des stratégies devra s'inscrire dans une série d'actions visant à une mise en œuvre efficace et rentable de ces Conventions.

La recherche d'une synergie n'a pas pour objet de soustraire les Parties à diverses Conventions à leurs droits et obligations, en raison de l'indépendance des législations et de la nature du consentement donné, dominé par le principe de sainteté des traités (*pacta sunt servanda*). Les trois Conventions le disent très clairement et on sait, par la formule de l'article 8-2 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification, qui apparaît ici comme ayant une portée générale, que ce principe d'indépendance a une valeur absolue car il s'applique quel que soit le caractère "bilatéral, régional ou international" des Accords.

L'objectif recherché est de créer une dynamique nationale favorisant à long terme, sur le terrain, des synergies entre les décideurs politiques et les autres intervenants. Une analyse comparée des objectifs des trois Conventions laisse clairement percevoir des interrelations. La finalité est le développement durable. Le développement durable requérant l'intégration à la fois des objectifs sociaux, économiques et environnementaux en vue de permettre aux générations présentes de satisfaire leurs besoins tout en assurant la satisfaction de ceux des générations futures, il est bien évident que la mise en œuvre de l'une de ces Conventions ne peut se faire sans prendre en compte les autres.

Commission Nationale du Développement Durable

La synergie entre les trois conventions de la génération de RIO : mécanismes et stratégies à promouvoir

CONS-0-8

Nombre de pays Parties touchés, d'entités sous-régionales et régionales ayant mis en place et appuyé un système national/sous-régional/régional de suivi de la DDTS

Objectif général

Pourcentage des pays Parties touchés, d'entités sous-régionales et régionales communiquant des informations ayant mis en place et soutenu des systèmes de suivi national de la DDTS

≥ 60 %

2018

Contribution nationale à l'objectif général

Existe-il dans votre pays un système de suivi entièrement dédié à la DDTS ?

Oui Non

Dans l'affirmative, le système de suivi est-il actualisé régulièrement et fonctionnel ?

Oui Non

Veillez répondre aux questions suivantes si votre pays n'a pas mis en place et appuyé des systèmes de suivi nationaux pour la DDTS avant la fin de la période de référence actuelle

Objectif national volontaire

Quand votre pays prévoit-il de mettre en place et d'appuyer un système national de suivi de la DDTS ?

2014-2015 2016-2017 2018-2019 No Plan Yet

Quel objectif national votre pays s'est-il fixé pour évaluer les progrès accomplis en vue de réaliser les priorités formulées dans le programme d'action national, au cas où il serait différent de l'objectif suggéré ci-dessus ?

L'objectif visé est d'apprécier le niveau d'atteinte pour chaque composante les objectifs, les activités à mener, les résultats attendus et les indicateurs de réalisation objectivement vérifiables et de proposer une stratégie de financement en harmonie avec le cadre logique et un chronogramme des activités. Pour ce faire, il s'agira de collecter les informations et les documents relatifs à la dégradation des terres et la lutte contre la désertification d'une part et d'élaborer un nouveau cadre logique qui tient compte des nouvelles dispositions de la gestion durable des terres et présente clairement pour chaque composante les objectifs, les activités prioritaires à mener, les résultats attendus et les indicateurs de réalisation objectivement vérifiables en cohérence avec la stratégie décennale (2008-2018) de l'UNCCD visant à renforcer la mise en œuvre de la convention d'autre part.

Sources des informations

Ministère en charge de l'Environnement

Direction générale de l'Environnement

Le Plan d'action National pour la lutte contre la désertification

le cadre logique du PAN/LCD

le Rapport de performance 2013 du Ministère en charge de l'Environnement

La commission Nationale de lutte contre la désertification

Le rapport de performance 2013 du Ministère en charge de l'Agriculture

Évaluation qualitative

Votre pays possède-t-il un système de suivi partiellement dédié à la DDTS ?

Oui Non

Fournissez le cas échéant toute information complémentaire (par ex. difficultés majeures rencontrées, manière dont le système est appuyé, etc.) :

manque de ressources financières pour élaborer un nouveau cadre logique en cohérence avec la stratégie décennale de l'UNCCD visant à renforcer la mise en œuvre de la convention

Systèmes de partage des connaissances

Dressez la liste de tout système pertinent de partage des connaissances sur la DDTS dans votre pays, en fournissant un lien Internet et une estimation du nombre annuel d'utilisateurs (ajoutez autant de lignes que nécessaire).

Objectif opérationnel 3 : Science, technologie et connaissances

Nom du système :

Le cadre logique du Plan d'Action National de Lutte Contre

Internet link:

Estimation du nombre annuel d'utilisateurs:

CONS-0-10

Nombre de PAN/PASR/PAR révisés attestant que les facteurs déterminants de la DDTS et leurs interactions sont connus ainsi que l'interaction entre DDTS, changement climatique et biodiversité

Objectif général

Pourcentage de PAN/PASR/PAR révisés qui ont été soumis avec succès à une auto-évaluation qualitative.

≥ 70 %

2018

Veillez répondre aux questions suivantes uniquement si votre pays a aligné le PAN

Contribution nationale à l'objectif général

Votre PAN aligné inclut-il une identification basée sur les connaissances et une analyse des facteurs biophysiques et socio-économiques déterminants de la DDTS et de leur interaction ?

Oui Non

Votre PAN aligné inclut-il une identification basée sur les connaissances et une analyse de l'interaction entre DDTS, changement climatique et biodiversité ?

Oui Non

Sources des informations

Le rapport de la revue analytique du PAN en vue de son alignement à la stratégie décennale

Le cadre stratégique d'investissement pour la gestion durable des terres (CSI/GDT)

Le Point focal national de la convention de la lutte contre la désertification

Le rapport de performance 2013 du Ministère en charge de l'Agriculture

Évaluation qualitative

Votre PAN aligné évalue-t-il les obstacles à la gestion durable des terres ?

Oui Non

Si votre PAN aligné évalue les obstacles à la gestion durable des terres, inclut-il des recommandations pour éliminer ces obstacles ?

Oui Non

Votre pays dispose-t-il de données et d'informations pour rendre compte des indicateurs de progrès suivants, actuellement inclus dans les procédures de rapport de la CDB et de la CCNUCC :

- Tendances en matière d'abondance et de répartition d'espèces sélectionnées :

Oui Non

- Tendances en matière de stock de carbone en surface et en sous-sol :

Oui Non

Si votre pays a identifié des indicateurs biophysiques et socio-économiques pertinents au niveau national/local pour le suivi du PAN aligné, veuillez les énumérer ci-dessous

Proportion superficie agricole mécanisée respectant les critères environnementaux

Taux de dégradation de la couverture forestière nationale due à la production agricole.

Taux d'adoption des pratiques de GDT dans les secteurs de l'agriculture, d'urbanisation, des eaux et forêts conformément aux normes nationales etc.

Proportion superficie agricole mécanisée respectant les critères environnementaux

Nombre de Plans Fonciers Ruraux réalisés

Taux d'accroissement des linéaires de pistes rurales de désenclavement construites

taux d'accroissement des superficies aménagées pour la production

la superficie de terres restaurées

Fournissez le cas échéant toute information complémentaire

CONS-O-13

Nombre de pays, d'entités sous-régionales et régionales communiquant des informations ayant entrepris de renforcer leurs capacités de lutte contre la DDTS sur la base de l'Auto-évaluation nationale des capacités (AENC) ou d'autres méthodologies et instruments

Objectif général

Pourcentage des pays Parties affectés, des entités sous-régionales et régionales communiquant des informations qui mettent en œuvre des plans ou des programmes/ projets de renforcement des capacités entièrement dédiés à la DDTS

≥ 90 %

Contribution nationale à l'objectif général

Votre pays met-il en œuvre des plans ou des programmes/ projets de renforcement des capacités entièrement dédiés à la DDTS sur la base de l'AENC ?

Oui Non

Votre pays met-il en œuvre des plans ou des programmes/ projets de renforcement des capacités entièrement dédiés à la DDTS sur la base d'autres méthodologies et instruments visant à évaluer les besoins nationaux en matière de renforcement des capacités ?

Oui Non

Fournissez toutes informations pertinentes relativement à la taille, la portée, l'efficacité et le statut des initiatives mises en place, ou d'autres informations complémentaires le cas échéant

En termes d'informations pertinentes, nous pouvons citer:

- l'élaboration d'outils et de méthodes d'approche participative qui permettent d'impliquer davantage les populations dans le processus de recherche-action, prenant en compte les pesanteurs sociologiques du milieu concerné ;
 - la technologie du Mucuna pour relever la fertilité des sols et lutter contre les adventices;
 - les mesures de lutte anti-érosive par des lignes végétatives de vétiver sur courbes de niveau ;
 - la promotion et la vulgarisation de foyers économiques ;
 - la promotion et la vulgarisation des techniques du compostage ;
 - l'introduction et la vulgarisation des plants à croissance rapide ;
 - le développement et la vulgarisation des techniques de conservation des denrées périssables ;
- Au regard de ces initiatives, des besoins en renforcement de capacités s'imposent pour effectivement lutter contre la désertification et la dégradation des terres. Il s'agit de:

Au plan individuel

- Renforcement des capacités de professionnalisme des Organisations Paysannes (OP) et des ONG;
- Renforcement des capacités organisationnelles des communautaires de base;
- Renforcement des capacités d'organisation des femmes et des jeunes au niveau de la population.

Au plan institutionnel

- Renforcement des capacités des élus locaux pour la gestion de l'environnement. Si l'on veut voir les élus locaux prendre efficacement en main les questions relatives à la gestion de l'environnement et notamment celles en relation avec la désertification, un effort de renforcement de leurs capacités s'impose pour la gestion de l'environnement. Du fait que la décentralisation soit devenue effective depuis 2002, la gestion de l'eau a connu une avancée significative avec les élections municipales et l'installation en 2003 des conseils communaux. Malheureusement, les capacités de gestion de ces élus locaux méritent d'être élevées.

Au Plan systémique

- Renforcement des capacités des cadres de concertation et de travail au niveau des départements ;
- Accroissement des capacités techniques et financières des élus locaux au niveau de toutes les communes ;
- Renforcement du système de l'éducation environnementale, aux moyens des modules de formation soigneusement bâtis autour des faiblesses relevées dans chaque sphère d'intervention ;
- Renforcement des capacités opérationnelles des populations et autres acteurs en matière de gestion des ressources naturelles.
- Pour accélérer l'atteinte d'une masse critique d'acteurs bien formés, il faudra forcément le renforcement des capacités d'alphabétisation des populations en un temps relativement bref.
- Renforcement des capacités des cadres de concertation et de travail au niveau des départements ;
- Accroissement des capacités techniques et financières des élus locaux au niveau de toutes les communes ;
- Renforcement du système de l'éducation environnementale, aux moyens des modules de

formation soigneusement bâtis autour des faiblesses relevées dans chaque sphère d'intervention ;
 - Renforcement des capacités opérationnelles des populations et autres acteurs en matière de gestion des ressources naturelles.
 - Pour accélérer l'atteinte d'une masse critique d'acteurs bien formés, il faudra forcément le renforcement des capacités d'alphabétisation des populations en un temps relativement bref.

Sources des informations

Document d'auto évaluation des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement mondial au B

Commission Nationale du Développement Durable

Direction Générale de l'Environnement

Évaluation qualitative

Votre pays a-t-il évalué les besoins en matière de renforcement des capacités pour lutter contre la DDTS ?

Oui

Non

Votre pays a-t-il bénéficié d'une assistance technique et/ou financière afin de renforcer ses capacités dans le cadre de la lutte contre la DDTS ?

Oui

Non

CONS-O-14

Nombre de pays Parties touchés, d'entités sous-régionales et régionales dont les cadres d'investissement, établis conformément à la stratégie de financement intégrée (SFI) définie par le Mécanisme mondial (MM), ou conformément à d'autres SFI, sont conçus de manière à avoir un effet de levier sur les ressources nationales, bilatérales et multilatérales pour lutter contre la DDTS

Objectif général

Pourcentage de pays Parties touchés, d'entités sous-régionales et régionales communiquant des informations qui ont développé des cadres d'investissement intégrés (CII)

≥ 50 %

2014

Contribution nationale
à l'objectif général

Votre pays dispose-t-il d'un cadre d'investissement intégré ?

Oui Non

Fournissez le cas échéant toute information complémentaire (par ex. le CII est-il articulé autour du PAN, financement non-traditionnel et innovant ciblé par le CII, aperçu des progrès réalisés dans la mise en place du CII dans votre pays, assistance pour le développement ou la mise en place du CII reçue du MM ou d'autres partenaires de développement, etc.)

Le cadre d'investissement intégré du Bénin qu'est le Cadre Stratégique d'Investissement pour la gestion durable des terres (CSI/GDT) est en parfaite cohérence avec l'objectif de développement du PAN/LCD qui consiste à contribuer à l'amélioration des résultats de réduction de la pauvreté au Bénin par une gestion durable et équilibrée des ressources environnementales et la promotion d'un développement local et régional. Ce Cadre Stratégique d'Investissement pour la gestion durable des terres (CSI/GDT) est le creuset d'harmonisation des stratégies opérationnelles directement ou indirectement liées à la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres, notamment dans les secteurs-clés tels que l'Agriculture, l'Environnement, l'Eau, l'Urbanisme, l'Aménagement du territoire, etc. Il est en parfaite cohérence avec les objectifs stratégiques de la Stratégie Décennale (2008-2018) de l'UNCCD. Chaque objectif stratégique du CSI/GDT est en cohérence avec au moins un objectif stratégique de la stratégie décennale. Ce cadre a pris en compte les huit domaines prioritaires du PAN/LCD et s'est élargi à la gestion durable des terres. La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des actions du cadre stratégique est en cours.

Sources des
informations

Ministère chargé de l'environnement

Ministère chargé de l'Agriculture

Cadre stratégique d'investissement pour la gestion durable des terres (CSI/GDT)

CONS-O-16

Degré d'adéquation, d'à-propos et de prévisibilité des ressources financières mises à disposition par les pays Parties développés pour lutter contre la DDTs

Évaluation de l'aide bilatérale reçue pour la mise en œuvre de la Convention et de sa Stratégie au cours de la période de référence

Adéquation de l'aide bilatérale reçue	Adequate	<input checked="" type="checkbox"/>
	Plutôt adéquate	<input type="checkbox"/>
	Inadéquate	<input type="checkbox"/>
À-propos de l'aide bilatérale reçue	Appropriée	<input type="checkbox"/>
	Plutôt appropriée	<input checked="" type="checkbox"/>
	Inappropriée	<input type="checkbox"/>
Prévisibilité de l'aide bilatérale reçue	Prévisible	<input type="checkbox"/>
	Plutôt prévisible	<input checked="" type="checkbox"/>
	Imprévisible	<input type="checkbox"/>

Fournissez toute information complémentaire (par ex. information complémentaire concernant d'autres aspects que ceux mentionnés ci-dessus qui ont un impact sur la planification adéquate et la mise en œuvre efficace de la Convention dans votre pays, etc.)

la disponibilité de l'aide financière accordée à la lutte contre la désertification et la dégradation des terres

Évaluation qualitative

Votre pays a-t-il bénéficié d'une assistance pour l'obtention de financements de la part de donateurs bilatéraux ? Oui Non

CONS-0-18

Montant des ressources financières et type de mesures d'incitation ayant facilité l'accès aux technologies par les pays Parties touchés

Objectifs généraux

Une croissance régulière des ressources financières attribuées pour faciliter l'accès aux technologies par les pays Parties touchés est enregistrée au cours de la période de mise en œuvre de la Stratégie

Une croissance régulière du nombre d'incitations économiques et politiques communiquées dans des rapports est enregistrée au cours de la période de mise en œuvre de la Stratégie

Contribution nationale à l'objectif : estimation du montant des ressources financières attribuées pour faciliter l'accès aux technologies

Année	Monnaie	Montant
2008		
2009		
2010		
2011		
2012		
2013		
2014		
2015		
2016		
2017		
2018		

Votre pays a-t-il mis en place des mesures d'incitation économiques et politiques pour faciliter l'accès aux technologies ?

Oui

Non

Sources des informations

Le Point focal national de la convention de la lutte contre la désertification
La Direction Générale de l'Environnement
Le rapport de performance 2013 du Ministère en charge de l'Environnement
Le rapport de performance 2013 du Ministère en charge de l'Agriculture

Objectifs nationaux volontaires

Pourcentage d'augmentation des ressources financières attribuées pour faciliter l'accès aux technologies pour une année déterminée

%

Année

--	--

Quel objectif national votre pays s'est-il fixé pour évaluer les progrès accomplis en vue de réaliser les priorités formulées dans le programme d'action national, au cas où il serait différent de l'objectif suggéré ci-dessus ?

Accroître la contribution financière du Secrétariat Exécutif de la Convention des Nations Unies Unies pour la lutte contre la désertification pour faciliter l'accès aux technologies innovantes afin de permettre au comité national de faire face efficacement aux différentes initiatives programmées dans le cadre stratégique d'investissement pour la gestion durables des terres.

Évaluation qualitative

Fournissez le cas échéant toute information complémentaire (par ex. un bref aperçu des aspects spécifiques et de la nature du transfert de technologies dans votre pays, des aspects nécessitant un transfert de technologies accru, etc.)

--

Identification

Code d'identification Précisez le Code d'identification (CI), le numéro ou l'acronyme attribué à l'activité financée (si connus)

Pas de code

Désignation de l'activité financée Précisez le nom ou le titre de l'activité, du projet, du programme, de l'organisation ou de l'initiative

Créer les conditions optimales de mobilisation des différents acteurs et des ressources pour les actions de prévention et de lutte contre la dégradation des terres, de façon à préserver les bases productives et contribuer à la lutte contre la désertification.

Données de référence

Pays, sous-région et région bénéficiaires Précisez le nom du/des pays, sous-région(s) ou région(s) où l'activité est ou sera mise en place. Inscrivez « Mondial » si l'activité est à l'échelle mondiale ou si elle n'a pas de frontières géographiques spécifiques

Catégorie	Emplacement
Country	Benin

Situation

Indiquez la situation de l'activité au moment de la soumission de ce formulaire

Convenue

Proposée

En cours

Achevée

Cofinancement

Source	Monnaie	Montant
Budget national	EUR - Euro	3774502

Type de financement

Indiquez les instruments utilisés pour financer l'activité

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Don | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prêt (commercial) | <input type="checkbox"/> |
| Prêt (concessionnel) | <input type="checkbox"/> |
| Ouverture de crédit | <input type="checkbox"/> |
| Échange de créances/allégement de la dette | <input type="checkbox"/> |
| Financement commun | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Appui sectoriel | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Fonds souverain | <input type="checkbox"/> |
| Paiements pour Services Environnementaux (PSE) | <input type="checkbox"/> |
| Financement axé sur les résultats | <input type="checkbox"/> |
| Prise de participation | <input type="checkbox"/> |
| Capital-risque | <input type="checkbox"/> |
| Transferts de fonds | <input type="checkbox"/> |
| Produits dérivés | <input type="checkbox"/> |
| Placements mixtes | <input type="checkbox"/> |
| Investissements à impact | <input type="checkbox"/> |
| Microcrédit | <input type="checkbox"/> |
| Obligations | <input type="checkbox"/> |
| Assurance | <input type="checkbox"/> |
| Hypothèques/garanties | <input type="checkbox"/> |
| Garanties de marché | <input type="checkbox"/> |
| Autre | <input type="checkbox"/> |

Classification

Marqueurs de Rio

Attribuez le Marqueur de Rio pour la désertification approprié à l'activité financée (cochez seulement l'une des cases ci-dessous)

- | | | | | | | | |
|--------|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| CNULCD | | 1 | <input type="checkbox"/> | 2 | <input type="checkbox"/> | 3 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| CCNUCC | 0 | <input type="checkbox"/> | 1 | <input type="checkbox"/> | 2 | <input type="checkbox"/> | |
| CDB | 0 | <input type="checkbox"/> | 1 | <input type="checkbox"/> | 2 | <input type="checkbox"/> | |

Code d'activité
pertinent (CAP)

Code d'activité Indiquez tous les CAP pouvant s'appliquer à l'activité financée

Gestion des connaissances

- Recherche
- Campagnes d'information
- Plaidoyer/Intégration
- Comptabilisation du capital naturel
- Suivi de la dégradation des terres
- Présentation de rapports

Activités habilitantes

- Renforcement des capacités
- Gouvernance et institutions
- Politiques, stratégies and réglementations
- Évaluation économique de l'utilisation/des modifications d'affectation des terres
- Incitations et mécanismes de marché
- Mobilisation des ressources
- Aide au développement

Prévention de la dégradation des terres

- Adaptation au changement climatique
- Préservation des ressources naturelles
- Amélioration de la résilience des écosystèmes
- Gestion durable des terres et des ressources naturelles
- Production durable
- Consommation durable

Restauration et récupération

- Boisement/reforestation pour la fixation du carbone
- Réhabilitation des écosystèmes
- Reconstruction/réhabilitation des infrastructures
- Restauration/récupération des terres
- Mesures d'urgence
- Opérations de délocalisation/de sauvetage/de secours

Objectifs stratégiques
et opérationnels visés

Indiquez quel objectif stratégique et/ou opérationnel de la Stratégie est visé par l'activité financée

- Objectif stratégique 1 : conditions de vie des populations touchées
- Objectif stratégique 2 : condition des écosystèmes touchés
- Objectif stratégique 3 : bénéfiques à l'échelle mondiale
- Objectif stratégique 4 : mobilisation des ressources et instauration de partenariats
- Objectif opérationnel 1 : plaidoyer, sensibilisation et éducation
- Objectif opérationnel 2 : cadre politique
- Objectif opérationnel 3 : Science, technologie et connaissances
- Objectif opérationnel 4 : renforcement des capacités
- Objectif opérationnel 5 : financement et transfert de technologies

Add new 'Unified financial annex' full section

Problèmes liés à la procédure de rapport

Ressources financières

Votre pays a-t-il disposé de suffisamment de ressources financières pour respecter les obligations de rapport de la CNULCD ? Oui Non

Veillez fournir une estimation du montant investi sur le budget national de votre pays au cours du présent processus de rapports de la CNULCD

Année	Monnaie	Montant
2008		
2009		
2010		
2011		
2012		
2013		
2014		
2015		
2016		
2017		
2018		

Ressources humaines

Veillez fournir une estimation du nombre de personnes de votre pays impliquées dans le processus de rapports de la CNULCD, et du nombre total de mois consacrés par ces personnes à ce processus

Année	Nombre de personnes	Nombre de mois
2008		
2009		
2010		
2011		
2012	10	6
2013	6	4
2014		
2015		
2016		
2017		
2018		

Connaissances

Votre pays a-t-il disposé de suffisamment de connaissances techniques et scientifiques pour satisfaire aux obligations de rapport de la CNULCD ? Oui Non

Coordination

La coordination à l'échelle nationale avec les ministères d'exécution compétents a-t-elle été satisfaisante pour présenter des rapports de manière complète et cohérente ? Oui Non

Participation et consultation

Une approche participative ou consultative a-t-elle été mise en place pour impliquer toutes les parties prenantes à la procédure de rapport ? Oui Non

Validation

Une réunion de validation a-t-elle été organisée dans le cadre de la procédure de rapport ? Oui Non

Processus sous-régionaux et régionaux

Votre pays a-t-il coopéré avec les entités chargées de la préparation des rapports sur le programme d'action sous-régional et régional ? Oui Non

Adaptation des demandes spécifiques des décisions de la Conférence des Parties

Rapport sur certaines demandes spécifiques à la COP : processus itératif relatif aux indicateurs

Ne cochez les cases que si vous avez rencontré des problèmes lors de la présentation de rapports sur un ou plusieurs indicateurs de performance. En le faisant, cochez la case du ou des critère(s) e-SMART correspondant au problème rencontré.

	Économique	Spécifique	Mesurable	Réalizable	Pertinent	Limité dans le temps
CONS-0-1	<input type="checkbox"/>					
CONS-0-3	<input type="checkbox"/>					
CONS-0-4	<input type="checkbox"/>					
CONS-0-5	<input type="checkbox"/>					
CONS-0-7	<input type="checkbox"/>					
CONS-0-8	<input type="checkbox"/>					
CONS-0-10	<input type="checkbox"/>					
CONS-0-13	<input type="checkbox"/>					
CONS-0-14	<input type="checkbox"/>					
CONS-0-16	<input type="checkbox"/>					
CONS-0-18	<input type="checkbox"/>					

Autres problèmes nationaux

Votre pays est-il confronté à tout autre problème spécifique à porter à l'attention de la Conférence des Parties ?

Oui Non

Submission form

Nom de l'agent chargé du rapport	HOUSSOU Calixte
Date de soumission	20/06/2014
S'il vous plaît, entrez votre adresse e-mail d'autoriser cette présentation	hvcaxite@yahoo.fr
Nom de l'ordonnateur	ZANOU Armande AIVOHOZIN
Date d'autorisation	04/07/2014
S'il vous plaît, entrez votre adresse e-mail d'autoriser cette présentation	azanou02@yahoo.fr